

LE SECTEUR DE LA PHARMACIE D'OFFICINE

En négociant la convention collective, au-delà du Code du travail, les militants FO sont à l'origine de vos droits et de leur évolution.

Aujourd'hui, en votant FO, nous pourrons encore plus défendre vos intérêts !

EN PHARMACIE D'OFFICINE : ENVIRON 120 000 SALARIÉS SONT CONCERNÉS !

FO FAIT ENTENDRE VOTRE VOIX...

...dans toutes les commissions qui réunissent les interlocuteurs sociaux de la branche, représentants des employeurs et des salariés, notamment :

- **Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI)** : négociation de la convention collective nationale ;
- **Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP)** : définit la politique de la branche professionnelle en matière d'emploi et de formation professionnelle ;
- **les garanties de prévoyance** : incapacité de travail, invalidité, frais de soins de santé et gestion des garanties décès.



L'ENJEU EST IMPORTANT

Permettre à FO, syndicat moteur dans l'Officine, de poursuivre son travail dans toutes les commissions paritaires de la branche où nous défendons VOS intérêts !

Notre organisation syndicale est la seule à être dédiée aux métiers de la pharmacie : c'est un avantage unique dans la branche !

Le sérieux et la compétence de nos militants sont reconnus par nos adhérents (qui font de nous le syndicat le mieux implanté en officine) et par nos interlocuteurs.



CE QUI NOUS MOTIVE

- notre attachement aux droits collectifs des salariés ;
- la défense des droits acquis ;
- la création de nouveaux droits : faire évoluer la convention collective nationale de la pharmacie d'officine ;
- vous écouter et vous informer.

CE QUE NOUS VOULONS

- augmenter les salaires ;
- une réforme du diplôme de préparateur en pharmacie ;
- la reconnaissance du pharmacien adjoint ;
- la participation des salariés aux nouvelles missions de l'officine ;
- une formation continue efficace et accessible.

CE QUE NOUS FAISONS

- informer, aider et accompagner les salariés ;
- négocier avec les représentants des employeurs.